

Prestations familiales

1 - Naissance d'un enfant...

Lors de la naissance d'un enfant, différents formulaires de la Caisse Nationale des Prestations Familiales sont délivrés aux parents. Ces formulaires sont certifiés par le bureau de la population.

2 - Arrivée à Redange/Attert d'une famille étrangère

Lors de l'arrivée de l'étranger à Redange/Attert d'une famille avec enfant(s), le bureau de la population pourra certifier le formulaire de demande des prestations familiales. Ce formulaire sera téléchargé sur le Site Internet de la Caisse Nationale des Prestations Familiales (www.cnpf.lu). Devront être joints à ce formulaire :

les actes de naissance des enfants
et le formulaire européen E401 qui doit être rempli par la Caisse de Prestations Familiales du pays de provenance des enfants et qui atteste qu'elle a cessé de fournir des prestations familiales